

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02355

Numéro SIREN : 808 412 548

Nom ou dénomination : SARMATES

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 8080



Le : 19 JUIL. 2018

Numéro: 8080

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

SARMATES

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 5, rue Nicéphore Niepce - Zone Industrielle Sud
91420 MORANGIS

808 412 548 R.C.S. EVRY

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20 JUIN 2018**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'an deux mille dix-huit,
Le 20 juin,
à 11 heures.

Les associés de la société **SARMATES**, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, divisé en 200.000 actions de 1 € de nominal, se sont réunis au siège social de la société VERDOSO SAS, 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, en assemblée générale ordinaire sur la convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé en entrant en séance.

Monsieur Olivier HARAR préside la séance en sa qualité de Président.

La société MAGIS & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, a été convoquée conformément à la loi.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ♦ une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- ♦ une copie de la lettre de convocation adressée par pli recommandé au Commissaire aux comptes et l'accusé de réception y afférent,
- ♦ la feuille de présence,
- ♦ l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- ♦ le rapport de gestion établi par le Président,
- ♦ le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- ♦ le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- ♦ un exemplaire des statuts de la société,
- ♦ le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- ♦ lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- ♦ lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- ♦ approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus de leur gestion au Président,
- ♦ approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I.,
- ♦ affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,
- ♦ approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- ♦ délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- ♦ questions diverses.

Puis le Président présente et commente les comptes annuels et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir. Enfin il est donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole aux associés. Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

Quitus de sa gestion au Président

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 284.873,87 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire annuelle donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION*Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention visée audit article de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION*Approbation des charges non déductibles visées par l'article 39-4 du Code général des impôts*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts constate qu'aucune charge ni dépense somptuaire visées à l'article 39-4 du C. G. I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice, tandis que le montant des amortissements excédentaires visés par le même article s'est élevé à 127.944 € et a donné lieu au paiement d'un impôt sur les bénéfices de 42.644 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION*Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2017*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 284.873,87 €, décide de l'affectation suivante :

Poste à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Report à nouveau Antérieur	Report à nouveau	€ 830.632,95	€ 284.873,87
Résultat de l'exercice		€ <u>284.873,87</u>	
Sous total		€ 1.115.506,82	
Total report à nouveau après affectation		_____ € 1.115.506,82	

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Président, donne tous pouvoirs au Président et/ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités légales nécessaires à la publicité à l'adoption des résolutions qui précèdent et pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

M. Olivier HARAR
Président de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Harar', enclosed within a large, loopy oval stroke.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARMATES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1⁸

Adresse de l'entreprise 5 RUE DE NICEPHORE NIEPCE 91420 MORANGIS Durée de l'exercice précédent * 2¹

Numéro SIRET*

8	0	8	4	1	2	5	4	8	0	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant ☐ *

						Exercice N clos le.							
						3	1	1	2	2	0	1	7
						Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	114 633	AC	89 559		25 074					
		Frais de développement *	CX		CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	58 239	AG	41 345		16 894					
		Fonds commercial (1)	AH	794 546	AI			794 546					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO								
		Constructions	AP	10 000	AQ	10 000							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	253 994	AS	117 452		136 541					
		Autres immobilisations corporelles	AT	427 083	AU	89 314		337 769					
		Immobilisations en cours	AV		AW								
		Avances et acomptes	AX		AY								
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT							
			Autres participations	CU	100 000	CV			100 000				
			Créances rattachées à des participations	BB	425 000	BC			425 000				
			Autres titres immobilisés	BD		BE							
			Prêts	BF		BG							
			Autres immobilisations financières *	BH	44 714	BI			44 714				
			TOTAL (II)		BJ	2 228 208	BK	347 670		1 880 538			
			ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	138 313	BM			138 313		
En cours de production de biens	BN				BO								
En cours de production de services	BP	736 319			BQ			736 319					
Produits intermédiaires et finis	BR				BS								
Marchandises	BT				BU								
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		10 209	BW			10 209					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		10 463 149	BY			10 463 149					
	Autres créances (3)	BZ		3 431 060	CA			3 431 060					
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC								
	Disponibilités	CF		1 734 455	CG			1 734 455					
Comptes de régularisation	DIVERS	Charges constatées d'avance (3) *		CH	67 575	CI		67 575					
		TOTAL (III)		CJ	16 581 079	CK		16 581 079					
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW										
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM										
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN										
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	18 809 286	1A	347 670		18 461 617				

 Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SARMATES		Néant ☐		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	200 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD	20 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI)	DG					
	Report à nouveau	DH	830 633				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	284 874				
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK	8 631				
	TOTAL (I)	DL	1 344 138				
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
Avances conditionnées		DN					
TOTAL (II)		DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ	90 347				
	TOTAL (III)	DR	90 347				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	613 887				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 717 488				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	582 325				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 459 797				
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 277 044				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA	661 664				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	714 926				
TOTAL (IV)	EC	17 027 132					
Ecart de conversion passif *	(V)	ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 461 617					
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC					
		ID					
		IE					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 246 891					
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	6 356					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SARMATES		Exercice N				Néant ☐	*
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD	36 011	FE		FF	36 011
	{ services*	FG	55 630 862	FH		FI	55 630 862
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	55 666 873	FK		FL	55 666 873
	Production stockée*					FM	268 995
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	829 646
	Autres produits (1) (11)					FQ	234 514
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	57 000 028
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 184 879
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(40 834)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	21 411 487
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	690 907
	Salaires et traitements*					FY	11 498 529
	Charges sociales (10)					FZ	4 036 908
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*		- dotations aux provisions		GA	237 234
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	108 949
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	56 128 058
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	871 969
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 014
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	170 000
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 839
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	72
	Total des produits financiers (V)					GP	191 925
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	478 638
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	153
	Total des charges financières (VI)					GU	478 791
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(286 866)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	585 103

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>SARMATES</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	208 791
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	7 938
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	216 729
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(216 729)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	83 500
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	57 191 953
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	56 907 079
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	284 874
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	3 572
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	13 014
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	71 007
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	685 049
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Pénalités et amendes	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Pénalités sur marchés	11 871	
	Pénalités organismes sociaux et rappel impôts	83 805	
	indemnités retraite	15 967	
charges exceptionnelles diverses	67 828		
	25 746		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
charges exceptionnelles diverses	Charges antérieures	Produits antérieurs	
	3 572		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2018

Désignation de l'entreprise :

SARMATES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARMATES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFSEdition du 17/05/18 à 09:23:15
DGFIP N° 2059-E-SD2018CERTIFICAT
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SARMATES				Néant ☐ *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01072016		Et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 8		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	55 666 873	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	55 666 873	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	234 514	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	309 828	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	685 049	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	1 229 392	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	32 236 789	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	7 359 577	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	108 949	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	39 705 314	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	17 190 950
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	17 190 950	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	55 666 873	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	172	
Période de référence		GY	du 01072016	GZ	au 31122017	
Date de cessation				HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel : *				YP	172	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

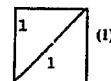
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1

N° SIRET 8 0 8 4 1 2 5 4 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARMATES

ADRESSE (voie) 5 RUE DE NICEPHORE NIEPCE

CODE POSTAL 91420

VILLE MORANGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 180000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 20000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination VERDOSO

N° SIREN (si société établie en France) 7 8 9 0 9 5 9 9 9 % de détention 90 Nb de parts ou actions 180000

Adresse : N° 1 Voie AVENUE PIERRE 1er DE SERBIE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7 N° SIRET 8 0 8 4 1 2 5 4 8 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARMATES

ADRESSE (voie) 5 RUE DE NICEPHORE NIEPCE

CODE POSTAL 91420 VILLE MORANGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SCI Dénomination SITMO

N° SIREN (si société établie en France) 3 9 1 5 7 3 0 4 5 % de détention 100

Adresse : N° 5 Voie RUE NICEPHORE NIEPCE

Code Postal 91420 Commune MORANGIS Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination M.B.E.

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 0 1 5 6 1 1 5 % de détention 75

Adresse : N° 5 Voie RUE NICEPHORE NIEPCE

Code Postal 91420 Commune MORANGIS Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination METALLERIE DE L'AUTHION

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 3 6 1 4 3 0 8 % de détention 20

Adresse : N° Voie ZA DU PRE BARREAU

Code Postal 49630 Commune MAZE MILON Pays FR

Forme juridique Dénomination 1

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

**CERTIFIÉ CONTRE
A L'ORIGINAL**

CA18CHAPAY

[illegible]

~~TIR SUR PLUSIEURS EXEMPLAIRES
CERTIFIE
A L'ORIGINAL~~

 Sage[illegible]

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

INSTATES D'AVANCE
CERTIFICAT
L'ORIGINAL

© Sage

CEK 11
A LORINA

Page 5

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **SARMATES**

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

[illegible]

N° 2058-A-SD

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

© SAGE

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise SARMATES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	66 070	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	66 070	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	(145 788)	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S ORGANIC	9K	39 497	9L 29 842
EFFORT CONSTRUCTION	9M	45 514	9N 30 793
PARTICIPATION	9P		9R 23 176
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	85 011	YO 83 811
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LJ		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD2018

Déclaration de l'entreprise SARMATES Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	20 000
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	850 633		Dividendes	- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	
	OF			Report à nouveau		ZF	
TOTAL I		850 633		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	830 633
				TOTAL II		ZH	850 633

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DETAILS DES POSTES

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance			YT	13 517 667
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	3 006 878
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	1 445 859
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	837 151
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	2 603 933
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	21 411 487

IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	308 289
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	382 618
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	690 907

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée			YY	8 325 878
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	5 367 094

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*			ØB	6 293 144
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C, si oui cocher 1 sinon 0)	
			ZR	1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies			RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale

JH 0 N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **SARMATES**Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	* A compléter en plus ou en moins-values nettes de l'impôt (à compléter en plus ou en moins-values nettes de l'impôt) (12)						
	* A compléter en plus ou en moins-values nettes de l'impôt (à compléter en plus ou en moins-values nettes de l'impôt) (13)						
* A compléter en plus ou en moins-values nettes de l'impôt (14)		(A)	(B) (Ventilation par ligne)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**CERTIFIÉ CONFORME
AU ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise SARMATES

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARMATES Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				CZ		D8		
				KD		KE		
				KG		KH		
				KJ		KK		
				KM		KN		
				KP		KQ		
				KS		KT		
				KV		KW		
				KY		KZ		
				LB		LC		
				LE		LF		
				LH		LI		
				LK		LL		
				LN		LO		
				8G		8M		
				8U		8V		
				IP		IR		
				IT		IU		
				LQ		LR		
				ØG		ØH		
				8T		8W		
				IS		IV		
				LS		LP		
				ØJ		ØK		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	99 445	D8		D9	15 189
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	829 488	KE		KF	23 297
	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions		KJ	10 000	KK		KL	
	Sur sol propre	Dont Composants L9	KM		KN		KO	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KP		KQ		KR	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KS	141 258	KT		KU	112 735
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KV	26 037	KW		KX	254 405
	Autres immobilisations corporelles		KY	3 738	KZ		LA	22 980
	Matériel de transport *		LB	66 199	LC		LD	53 724
Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG		
Emballages récupérables et divers *		LH		LI		LJ		
Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM		
Avances et acomptes		LN	247 232	LO		LP	443 844	
TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	15 000	8V		8W	510 000
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 388 528	IU		IV	
	TOTAL IV		LQ	1 403 528	LR		LS	510 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 579 693	ØH		ØJ	992 330

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
				CØ		DØ		D7		
				LV		LW		IX		
				LX		LY		LZ		
				MA		MB		MC		
				MD		ME		MF		
				MG		MH		MI		
				MJ		MK		ML		
				MM		MN		MO		
				MP		MQ		MR		
				MS		MT		MU		
				MV		MW		MX		
				MZ		NA		NB		
				ND		NE		NF		
				NG		NH		NI		
				ØU		M7		ØW		
				ØX		ØY		ØZ		
				2B		2C		2D		
				2E		2F		2G		
				NJ		NK		2H		
				ØK		ØL		ØM		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	114 633	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	852 784	IX	
	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions		IQ		MA		MB	10 000	MC	
	Sur sol propre		IR		MD		ME		MF	
	Sur sol d'autrui		IS		MG		MH		MI	
	Inst. gales, agencis et am. des constructions		IT		MJ		MK	253 994	ML	
	Autres immobilisations corporelles		IU		MM		MN	280 442	MO	
	Matériel de transport		IV		MP		MQ	26 718	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	119 923	MU	
Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	691 076	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	525 000	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 343 814	2F	44 714	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	1 343 814	NK	569 714	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 343 814	ØL	2 228 208	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SARMATESNéant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col1 - col2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col1 - col2] - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise SARMATES										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	26 359	EL	63 200	EM	0	EN	89 559	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	11 868	PF	29 477	PG	0	PH	41 345	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	10 000	PN		PO		PQ	10 000	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	24 114	QA	93 338	QB	0	QC	117 452	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 725	QE	19 818	QF	0	QG	21 543	
	Matériel de transport		QH	596	QI	1 134	QJ	0	QK	1 730	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	35 773	QM	30 268	QN	0	QO	66 041	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	72 208	QV	144 558	QW		QX	216 766	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	110 435	ØP	237 235	ØQ		ØR	347 670	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	8 631	V8	V9	W1	W2	8 631		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	8 631	X4	X5	X6	X7	X8	8 631	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	8 631	NR	NS	NT	NU	NV	8 631	
Total général des valeurs (NP + NQ + NR)		NW	8 631		Total général des valeurs (NS + NT + NU)	NY	Total général des valeurs (NW - NY)		NZ	8 631	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL** (7)

Edition du 17/05/18 à 09:23:14
N° 2056-SD 2018

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SARMATES		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 693	TM 7 938	TN	TO 8 631
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 693	TS 7 938	TT	TU 8 631
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 144 597	4B	4C 144 597
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (I)		5B	5C 90 347	5D	5E 90 347
Provisions pour renouvellement des immobilisations*		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (I)		5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z 144 597	TV 90 347	TW 144 597	TX 90 347
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 145 290	UB 98 285	UC 144 597	UD 98 978
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 90 347	UF 144 597		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ 7 938	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise SARMATES



~~CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL~~

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise **SARMATES**[illegible]

Désignation de l'entreprise SARMATES

[illegible]

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise **SARMATES** Sage

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise SARMATES

© Sage

**CERTIFIÉ
A L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise **SARMATES**© Sage

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Désignation de l'entreprise : SARMATES										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	425 000		UM			UN	425 000			
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	44 714		UV			UW	44 714			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	29 618						29 618			
	Autres créances clients		UX	10 433 531		10 433 531							
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY	86 847		86 847							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	60 030		60 030							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	264 938		264 938							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	400 493		400 493							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC	185 389		185 389							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 433 363		2 433 363							
	Charges constatées d'avance		VS	67 575		67 575							
	TOTAUX			VT	14 431 498		VU	13 932 165		VV	499 332		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	613 887		133 459		480 428					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 459 797		9 459 797								
Personnel et comptes rattachés		8C	8 655		8 655								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	549 519		549 519								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 588 826		1 588 826							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	130 044		130 044							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	2 717 488				2 717 488						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	661 664		661 664								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L	714 926		714 926								
TOTAUX			VY	16 444 807		VZ	13 246 891		3 197 916				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	680 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	66 113									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	127 944	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	15 606	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies I))		RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	85 011	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	11 871	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	XW
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme					I8
		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					ZN	
		- imposées aux taux de 0 %					WN	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WO	
		- Plus-values nettes à court terme					XR	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WQ	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	Y1	
		Déficit étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	Y3	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
						608 806		
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A	9 500	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'atténuation	Entreprises nouvelles : (Réponse d'entreprises au dispositif 44 sections)	K9	Entreprises nouvelles 44 sections		L2	(autres entreprises nouvelles (art 44 sections A))		
	Période de compétitivité hors CICE (art. 44 bis octies)	L6	Société investissement immobilier sociale (art. 208I*)		K3	Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis octies)		
	ZFU-ZFR (art.44 octies et octies A)	ØV	Remise d'impôt à l'investissement (art.44 bis octies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quater octies)		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater octies)								
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater octies)								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						X1		
{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		
						XO		
						66 070		
						66 070		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

SARMATES

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 5, rue Nicéphore Niepce - Zone Industrielle Sud
91420 MORANGIS

808 412 548 R.C.S. EVRY

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes certifiant les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 284.873,87 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire annuelle donne quitus entier et sans réserve de leur gestion au Président et au Directeur Général pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire annuelle constate qu'aucune convention telle que visée par ledit article n'est intervenue au cours de l'exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts constate qu'aucune charge ni dépense somptuaire visées à l'article 39-4 du C. G. I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice, tandis que le montant des amortissements excédentaires visés par le même article s'est élevé à 127.944 € et a donné lieu au paiement d'un impôt sur les bénéfices de 42.644 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle, connaissance prise du rapport de gestion du Président et après avoir constaté que les comptes au 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 284.873,87 €, décide de l'affectation suivante :

Poste à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Report à nouveau Antérieur		€ 830.632,95	
Résultat de l'exercice		€ <u>284.873,87</u>	
Sous total		€ 1.115.506,82	
	Report à nouveau		€ 284.873,87
Total report à nouveau après affectation		€ 1.115.506,82	

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption ou au rejet des résolutions qui précèdent.

CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL

SARMATES

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 5, rue Nicéphore Niepce - Zone Industrielle Sud
91420 MORANGIS
808 412 548 R.C.S. EVRY

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2018

Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin d'examiner les comptes de votre société, de vous rendre compte de notre gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'une durée exceptionnelle de 18 mois.

Vous trouverez annexés au présent rapport les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

1° - Activité de la société

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.

La société a poursuivi son plan opérationnel durant l'exercice écoulé.

Au cours de la période, la société a modifié la date de clôture de ses comptes sociaux au 31 décembre, afin de l'aligner sur celle de son actionnaire majoritaire. Ainsi, la période relative aux comptes annuels faisant l'objet de cette présentation intègre une période d'activité de 18 mois du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017.

Durant l'exercice considéré, le résultat net comptable se solde par un bénéfice de 284 874 euros. Nous vous indiquerons les résultats de la Société au paragraphe « Présentation des comptes sociaux ».

La société a accompagné son actionnaire majoritaire, la société VERDOSO SAS, dans la reprise d'actifs par voie judiciaire (paragraphe « Présentation des opérations de reprise d'actifs » ci-dessous).

La société a arrêté des décisions financières afin de consolider sa structure de bilan et renforcer sa surface financière (« Présentation des opérations de restructuration financière » ci-dessous).

Au cours de l'exercice, la société a maintenu ses efforts de structuration pour améliorer son efficacité opérationnelle et réduire son point mort.

Au cours de la période, la société avait budgété une baisse de son activité « chantiers », effet de la période de redressement judiciaire des sociétés SAM+, ARBLADE (...) laquelle avait conduit à l'impossibilité de signer de nouvelles affaires entre le 1^{er} février et le 30 juin 2015.

- Présentation des opérations de reprise d'actifs

La société a accompagné son actionnaire VERDOSO SAS dans la reprise d'actifs par voie judiciaire.

Le 1^{er} octobre 2016, VERDOSO et SARMATES ont participé à la reprise des actifs de la société MBE (activités d'étanchéité, de couverture et de bardage), nouvellement dénommée M.B.E. Cette opération s'inscrivait dans la stratégie de reprise de fonds de commerce tourné vers une clientèle à fort potentiel de rentabilité. Au 31 décembre 2017, la société SARMATES détenait 75% de la société M.B.E.

Le 1^{er} décembre 2017, VERDOSO et SARMATES ont participé à la reprise des actifs de la société Métallerie de l'Authion (Métallerie serrurerie), nouvellement dénommée Métallerie de l'Authion SAS. Cette opération s'inscrivait dans la stratégie de reprise d'un atelier de production détenant un savoir-faire reconnu en matière d'aluminium et d'acier ce qui permettait d'accroître la part de production propre réalisée en France, au bénéfice des productions de série. Au 31 décembre 2017, les sociétés VERDOSO et SARMATES détenaient respectivement 80% et 20% de la société Métallerie de l'Authion SAS.

- Opérations de structuration financière

La société a défini un plan de structuration financière tenant compte des décisions suivantes :

- *Capital social.* Au 31 décembre 2017, le capital social de Sarmates était de 200 000 €. En 2018, il est envisagé une opération d'augmentation de capital par compensation de comptes courants VERDOSO pour un montant compris entre 800 000 € et 1 000 000 €.
- *Fonds de roulement.* La société a entamé deux opérations de lease-back destiné à dégager une trésorerie excédentaire permettant d'accroître son fonds de roulement pour un montant proche de 1.5 m€. Au 31 mai 2018, le crédit-bail relatif à l'actif immobilier détenu à Morangis est finalisé. Celui relatif à l'actif immobilier détenu à Tacoignières est en cours.
- *Besoin en fonds de roulement M.B.E..* La société a procédé à un emprunt en financement du BFR de M.B.E. pour un montant de 500 000 € en 2017. Le remboursement est réalisé sur une durée de 5 ans.
- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Le carnet de commandes ressort à un niveau très élevé au 31 décembre 2017. Son écoulement en 2018 permettra de dégager un chiffre d'affaires quasi-stable sur l'exercice à venir et un maintien du niveau de rentabilité.

La société se structure pour réaliser un chiffre d'affaires proche de 40 M€.

L'année 2019 devrait être une période au cours de laquelle Sarmates pourra bénéficier, d'une part, d'un niveau d'activité élevé et d'autre part, d'un plein effet des mesures de restructuration finalisées et en cours dont certaines seront achevées en fin d'année 2018.

- Evénements Importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport

A l'exception des points détaillés ci-dessus dans la description des opérations de structuration financière, il n'est pas noté d'autres événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Aucun autre événement notable ou d'importance ne nous paraît devoir être signalé depuis le 1^{er} janvier 2018.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Notre société n'a pas engagé de dépenses de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

- Informations relatives au CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi)

Nous avons comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE pour un montant de 380.263 €.

2° - Résultats - Affectation

- Présentation des comptes sociaux

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que l'année précédente.

• **Examen synthétique du bilan :**

ACTIF	31 décembre 2017	30 juin 2016
ACTIF IMMOBILISE :	1.880.538	2.469.257
- Immobilisations incorporelles	836.514	890.705
- Immobilisations corporelles	474.310	175.024
- Immobilisations financières	569.714	1.403.528
ACTIF CIRCULANT :	16.513.504	14.433.043
- Stocks & Encours	874.632	564.803
- Avances et acomptes sur commandes	10.209	68.150
- Créances	13.894.208	12.107.729
- Disponibilités	1.734.455	1.655.723
REGULARISATION :		
- Charges constatées d'avance	67.575	36.638
TOTAL	18.461.617	16.902.300

PASSIF	31 décembre 2017	30 juin 2016
Capitaux propres	1.344.138	1.051.326
Provisions pour risques et charges	90.347	144.597
Dettes	17.027.132	15.706.377
TOTAL	18.461.617	16.902.300

• Examen synthétique du compte de résultat :

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2017	30 juin 2016
Produits d'exploitation	57.000.027	40.674.536
Charges d'exploitation	56.128.058	39.176.633
Résultat d'exploitation	871.969	1.497.903
Résultat financier	(286.866)	(269.275)
Résultat exceptionnel	(216.729)	(311.349)
Participation des salariés	-	(23.176)
Impôt sur les sociétés	(83.500)	(43.470)
Bénéfice ou perte	284.874	850.633

Après prise en compte d'un Impôt sur les bénéfices de 83.500 €, l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 284.873,87 € contre un bénéfice de 850 632,95 € pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 284.873,87 €.

Poste à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Report à nouveau Antérieur		€ 830.632,95	
Résultat de l'exercice		€ <u>284.873,87</u>	
Sous total		€ 1.115.506,82	
	Report à nouveau		€ 284.873,87
Total report à nouveau après affectation		€ <u>1.115.506,82</u>	

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

3° - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des Impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune dépense ni charge somptuaire visée à l'article 39-4 du même code n'a été enregistrée au cours de l'exercice, tandis que le montant des amortissements excédentaires visés par le même article s'est élevé à 127.944 € et a donné lieu au paiement d'un impôt sur les bénéfices de 42.644 €.

4° - Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					344
Montant total des factures concernées (TTC)	828157.41€	198613.73€	19257.55€	0€	1046028.69€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4.55%	1.09%	0.11%	0%	5.75%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	45 jours pour les matières FDM 30 jours pour la sous-traitance FDM 30 jours pour les frais généraux FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures ~~émises~~ non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					216
Montant total des factures concernées (TTC)	325386.51€	172218.44€	31041.80€	1678461.67€	2207108.42€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0.58%	0.31%	0.06%	3.02%	3.97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce);					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 à 45 jours pour les marchés publics 45 à 60 jours pour les marchés privés				

5° - Situation des filiales et prise de participations

• Activité des filiales et participations

La Société détient 100% du capital de la SCI Sitmo laquelle a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires hors taxes de 32.484 euros.

SOCIETE	Chiffre d'affaires H.T.	Bénéfice ou perte	Capitaux propres	% de détention
SITMO	32.484 €	(49.384 €)	216.997 €	100%

La Société détient 75% du capital de la SAS M.B.E. laquelle a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires hors taxes de 9.764.749 euros.

SOCIETE	Chiffre d'affaires H.T.	Bénéfice ou perte	Capitaux propres	% de détention
M.B.E.	9 764 749	4.285 €	104.285 €	75%

• Prises de participation ou prises de contrôle

Le 1^{er} décembre 2017, la société a pris une participation minoritaire de la société Métallerie de l'Authion SAS, à hauteur de 20%.

SOCIETE	Chiffre d'affaires H.T.	Bénéfice ou perte	Capitaux propres	% de détention
MDLA SAS	8.215 €	109.400 €	159.400 €	20%

6° - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous demanderons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, de prendre acte qu'aucune convention telle que visée par cet article n'est intervenue au cours de l'exercice.

7° - Actionariat – Administration et contrôle de la société

• **Capital social**

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2017 à 200.000 € divisé en 200.000 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

• **Administration**

La gestion est assurée par le Président.

8° - Commissariat aux comptes de la société

La société MAGIS & Associés et Monsieur Olivier CASSIEN assument respectivement les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9°- Etat de la participation des salariés au capital social (art. L. 225-102 C. commerce)

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2017, aucune action n'était détenue par des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, c'est-à-dire à travers un plan d'épargne entreprise, de plans partenariaux d'épargne salariale volontaire, ou d'actions figurant dans des fonds communs de placement d'entreprise.

La loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, a notamment modifié l'article L. 225-129 du Code de commerce, relatif aux augmentations de capital, et aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, relatif aux augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Toutefois, la loi du 22 mars 2012 édicte que cette obligation est repoussée à 5 ans si une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues dans ce texte.

Il n'est donc pas nécessaire de demander à nouveau aux associés de se prononcer sur une augmentation de capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise à mettre en place par la société et les sociétés qui lui sont liées puisqu'une assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2015 a procédé à cette obligation légale.

Si aucune augmentation de capital n'intervient avant l'année 2020, nous statuerons à nouveau sur cette obligation lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2019.

Conclusion

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner quitus de leur gestion au Président pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards, followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

SARMATES S.A.S.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 5 RUE NICÉPHORE NIEPCE 91420 MORANGIS

808 412 548 RCS EVRY

~~~~~

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

~~~~~

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

SARMATES SAS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 200 000 €
5, RUE NICÉPHORE NIEPCE 91420 MORANGIS

□□□□□□□□□□

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

□□□□□□□□□□

A l'assemblée générale de la société Sarmates,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARMATES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SARMATES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 juin 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » au paragraphe « Annexe au bilan et au compte de résultat », page 2 de l'annexe concernant les dates et la durée de l'exercice comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » au paragraphe « Opérations à long terme » page 4 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

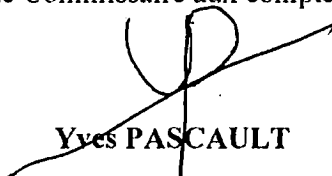
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2018

Le Commissaire aux comptes :



Yves PASCAULT

M&A AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Comptes annuels

SAS SARMATES

5 rue Nicéphore Niepce
91420 MORANGIS

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017
Période d'activité de 18 mois

Code NACE : 4332B
Siren : 808 412 548 RCS Evry

SAS SARMATES

Période

01/07/2016

au

31/12/2017

SOMMAIRE

Les comptes annuels	
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
L'annexe	
Faits caractéristiques	7
Règles et méthodes comptables (suite1)	8
Règles et méthodes comptables (suite2)	9
Règles et méthodes comptables (suite3)	10
Règles et méthodes comptables (suite4)	11
Evènements postérieurs	12
Immobilisations	13
Amortissements	14
Provisions inscrites au bilan	15
Etat des échéances, des créances et des dettes	16
Fonds commercial	17
Produits à recevoir	18
Charges à payer	19
Produits et charges constatés d'avance	20
Produits et charges exceptionnels	21
Composition du capital social	22
Ventilation du chiffre d'affaires net	23
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	24
Honoraires commissaires aux comptes	25
Crédit-bail	26
Engagements financiers	27
Effectif moyen	28
Identité Société Mère consolidant les comptes	29
Eléments concernant les entreprises liées et les p	30
Répartition des filiales et participations	31

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Période d'activité de 18 mois

Néant

Bilan actif

	Brut	Amortissements Provisions	Net N 31/12/2017	Net N-1 30/06/2016
Capital souscrit non appelé (1)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	114 633,19	89 558,84	25 074,35	73 085,59
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	58 238,70	41 344,89	16 893,81	23 073,90
Fonds commercial (1)	794 545,67		794 545,67	794 545,67
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes s/immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	10 000,00	10 000,00		
Installations tech., matériel et outillage industr.	253 993,53	117 452,17	136 541,36	117 143,99
Autres immobilisations corporelles	427 082,85	89 313,82	337 769,03	57 879,52
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode de mise en équivalence				
Autres participations	100 000,00		100 000,00	15 000,00
Créances rattachées à des participations	425 000,00		425 000,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 714,00		44 714,00	1 388 528,36
Total actif immobilisé	2 228 207,94	347 669,72	1 880 538,22	2 469 257,03
Stocks *				
Matières premières, approvisionnements	138 312,94		138 312,94	97 479,12
En cours de production de biens				
En cours de production de services	736 318,50		736 318,50	467 324,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	10 208,55		10 208,55	68 150,34
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	10 463 148,96		10 463 148,96	10 585 621,03
Autres créances (3)	3 431 060,21		3 431 060,21	1 522 107,48
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				49 989,86
, dont actions propres				
Disponibilités	1 734 454,84		1 734 454,84	1 605 733,30
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance (3)	67 574,54		67 574,54	36 637,76
Total actif circulant	16 581 078,54		16 581 078,54	14 433 042,89
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 809 286,48	347 669,72	18 461 616,76	16 902 299,92
R				
E				
N	(1) dont droit au bail		Clause	) Immobilisations :
V	(2) dont à moins d'un an		de réserve	) Stocks :
O	(3) dont à plus d'un an	29 618,00	de propriété *	) Créances :
I				
S				

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 ou 31/12/2017

Période d'activité de 18 mois

Néant

Bilan passif

		N	N-1
		31/12/2017	30/06/2016
Capital social ou individuel (1)		200 000,00	200 000,00
. dont versé	200 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecart de réévaluation (2)			
. dont écart d'équivalence			
Réserve légale (3)		20 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementaires (3)			
. dont réserve spéciale des provisions			
pour fluctuation des cours			
Autres réserves			
. dont réserve relative à l'achat			
d'oeuvres originales d'artistes vivants			
Report à nouveau		830 632,95	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		284 873,87	850 632,95
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		8 631,21	693,20
Total capitaux propres		1 344 138,03	1 051 326,15
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres			
Provisions pour risques		90 347,00	144 597,00
Provisions pour charges			
Total provisions pour risques et charges		90 347,00	144 597,00
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		613 886,76	
Emprunts et dettes financières divers		2 717 488,28	2 628 773,31
. dont emprunts participatifs			
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		582 324,92	688 462,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 459 797,20	6 017 033,03
Dettes fiscales et sociales		2 277 044,26	2 730 611,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		661 664,31	3 008 079,77
Compte régularisation			
Produits constatés d'avance (4)		714 926,00	633 416,00
Total dettes (4)		17 027 131,73	15 706 376,77
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		18 461 616,76	16 902 299,92
		Exercice N	Exercice N-1
R	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
E	() Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
N	(2) dont () Ecart de réévaluation libre		
V	() Réserve de réévaluation (1976)		
O	(3) dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
I	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	15 820 920,00	12 204 779,00
S	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	6 256,00	

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Période d'activité de 18 mois

Compte de résultat

	Ventilation N		N 31/12/2017	N-1 30/06/2016
	France	Exportations et livraisons intracomm.		
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens	36 010,87		36 010,87	5 116,40
(services	55 630 862,27		55 630 862,27	39 539 251,91
Chiffres d'affaires nets	55 666 873,14		55 666 873,14	39 544 368,31
Production stockée			268 994,50	419 324,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			829 645,70	588 994,15
Autres produits (1) (11)			234 514,19	121 849,69
Total produits d'exploitation			57 000 027,53	40 674 536,15
Achats de marchandises (dont droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (dont droits de douane)			18 184 878,72	9 557 910,45
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(40 833,82)	(97 472,12)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			21 411 486,92	18 266 372,24
Impôts, taxes et versements assimilés			690 907,22	564 779,33
Salaires et traitements			11 498 528,58	7 969 201,31
Charges sociales (10)			4 036 907,74	2 634 213,13
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations (dotations aux amortissements			237 234,25	110 435,47
(dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				144 597,00
Autres charges (12)			108 948,81	26 596,39
Total charges d'exploitation			56 128 058,42	39 176 633,20
RESULTAT D'EXPLOITATION			871 969,11	1 497 902,95
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Total opérations en commun				
Produits financiers de participations (5)			13 013,82	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			170 000,00	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			8 838,97	3 180,66
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			72,23	
Total produits financiers			191 925,02	3 180,66
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			478 637,86	272 455,93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			153,45	
Total charges financières			478 791,31	272 455,93
RESULTAT FINANCIER			(286 866,29)	(269 275,27)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			585 102,82	1 228 627,68

SAS SARMATES

Exercice du 01/07/2016 au 31/12/2017
Période d'activité de 18 mois

Compte de résultat (suite)

		Néant	
		N	N - 1
		31/12/2017	30/06/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 166,67
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total produits exceptionnels (7)			4 166,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		208 790,94	314 822,37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		7 938,01	693,20
Total charges exceptionnelles (7)		216 728,95	315 515,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(216 728,95)	(311 348,90)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			23 175,83
Impôts sur les bénéfices		83 500,00	43 470,00
TOTAL DES PRODUITS		57 191 952,55	40 681 883,48
TOTAL DES CHARGES		56 907 078,68	39 831 250,53
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		284 873,87	850 632,95
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont () . produits de locations immobilières () . produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont () . crédit-bail mobilier () . crédit-bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	3 572,25	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	13 013,82	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	71 007,21	55 142,00
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		
	(9) Dont transferts de charges	685 048,70	588 994,00
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : . facultatives . obligatoires		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) Amendes Pénalités sur marchés Pénalités organismes sociaux et rappel impôt indemnité retraite Charges exceptionnelles diverses		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			
Charges exceptionnelles diverses			

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Principaux événements de la période :Acquisitions Sociétés

la société SARMATES a procédé à la reprise des actifs par voie judiciaire de deux nouvelles sociétés

- Reprise des actifs de la société MBE au sein de GNL1, nouvellement dénommée M.B.E.SAS, en date du 1er octobre 2016 à hauteur de 20% du capital, pour devenir majoritaire à 75%, par le rachat des parts de la société VERDOSO, en date du 26 avril 2017. L'objet social dans le domaine de l'enveloppe a su apporter un complément d'activité, essentiellement avec les marchés Mc Donald's et de la maintenance.
- Reprise des actifs de la société "METALLERIE DE L'AUTHION", nouvellement dénommée "METALLERIE DE L'AUTHION SAS", en date du 1er décembre 2017, à hauteur de 20% du capital la reprise de cet atelier de production a pour objectif d'améliorer les marges de production de SARMATES en limitant nos externalisations

Emprunts

Emprunts souscrits de 180 000€ en financement des travaux de rénovation des locaux de Morangis et 500 000€ en financement du rachat des parts de la société VERDOSO et remboursement des comptes courants sur M.B.E. de la FINANCIERE DU CLOS DES ANGLAIS et de la société VERDOSO

Contrôle Fiscal

Au mois de septembre 2017, la société SARMATES a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Cette vérification couvrait la période des années 2015 et 2016. L'issu de ce contrôle a généré un avis de rectification de l'administration, portant uniquement sur deux points

- Reprise de TVA sur les cadeaux clientèle pour un montant de 4K€ sur l'exercice 2016
- Reprise de la provision pour risque de 250k€ sur l'exercice 2015, liée aux pénalités sur chantiers

La société a adressé une réponse de contestation basée sur le fait que les pénalités sont des charges indépendantes du prix du contrat et rappelant les obligations comptables et fiscales en application du principe de prudence

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ne sont pas significatives et ont été réalisées à des conditions normales de marché.

Principes comptables retenus

Les principes comptables retenus sont présentés dans les notes annexes aux comptes annuels ainsi établis au 31 décembre 2017.

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de la période arrêtée au 31/12/17, d'une durée de 18 mois, dont le total est de 18 461 616,76 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 284 873,87 Euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le

31 décembre 2017

Réglementation comptable applicable

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014, en respect des principes suivants:

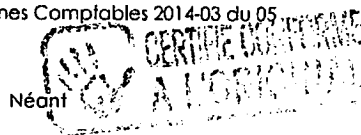
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 du 05 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la date d'arrêt : Néant

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

L'application des règlements 2002-10 et 2006-06 sur les amortissements et les immobilisations n'a pas permis de mettre en évidence des composants.

La société continue d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée moyenne de vie prévue :

	durée	type d' amortissement
Agencements et aménagements de constructions	8 à 10 an(s)	Linéaire
Matériel et outillage	2 an(s)	Linéaire
Matériel de transport	N/A	
Mobilier de bureau	1 à 5 an(s)	Linéaire

Immobilisations Incorporelles

Les frais d'établissement comprennent des coûts engagés par Sarmates dans le cadre de la reprise des actifs et sont amortis sur 2 ans.

Les concessions, brevets et droits similaires comprennent des acquisitions de logiciels pour 58239 € et sont amortis sur 1 à 2 ans.

Les fonds commerciaux sont valorisés au coût historique pour 794 546€.

Fonds commercial

la valeur du fonds de commerce s'élève à la somme de 794546€

Il correspond au cumul des passifs repris à la barre du tribunal de commerce de PARIS en date du 10 juin 2015 (passifs repris des sociétés SARMATE, SAM+, ARBLADE & FILS, C2IP, ALUFER et CLEOME).

Il est présumé avoir une durée de vie non limitée et n'est donc pas amorti, mais il fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Ce test conduit à constater une dépréciation si la valeur d'usage du fonds commercial est inférieur à sa VNC

Il n'y a pas lieu de constater une dépréciation sur les comptes 2017

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**Participations et prêts**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction des perspectives d'activité et de résultats futurs. Au 31 décembre, aucune dépréciation n'a été constatée.

Dépôts de garantie

La valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction des perspectives d'activité et de résultats futurs. Au 31 décembre, aucune dépréciation n'a été constatée.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".
Au 31 décembre 2017, le stock tient compte de la valeur des matières premières et autres quincailleries présents au sein de l'atelier de production situé à Morangis.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur des créances clients présentée à l'actif du bilan tient compte des cessions de créances réalisées auprès des organismes de financement. Ces créances sont déconsolidées.

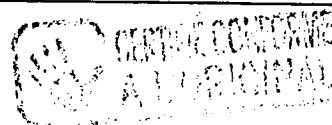
Une dépréciation de 100% est pratiquée lorsque la date d'inventaire d'une créance excède 12 mois.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiées sur des pénalités provisoires, au cas par cas, sur chaque chantier.

Les pénalités définitives sont enregistrées directement en charge d'exploitation.

Aucun autre risque n'a été identifié à ce jour.



SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**Opérations en devises**

Aucune opération en devises n'est relevée au 31 décembre 2017.

Opérations à long terme

Les travaux en cours, déterminés en fonction d'une comptabilité analytique sont scindés en deux catégories.

La méthode à l'avancement s'applique aux travaux neufs. Un ajustement est pratiqué sur la valeur de facturation relevée à chaque fin de période pour reconnaître la marge à l'avancement des dépenses engagées. Le résultat du chantier est incorporé au fur et mesure de l'avancement des coûts. Cet ajustement impacte selon le cas l'actif ("facture à établir") ou le passif ("produit constaté d'avance").

Les travaux de maintenance sont comptabilisés en tenant compte d'un coefficient de marge moyen estimé sur la base des performances historiques constatées.

La valeur des encours fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité et de dépréciation le cas échéant.

Changement de méthodes, de modalités d'estimation et/ou de présentation

Les encours de maintenance sont estimés suivant la méthode de la marge à l'avancement.

L'estimation du coefficient de marge moyen a été modifiée pour tenir compte au au 31 décembre 2017 du taux de marge moyen constaté au cours des deux derniers exercices.

Crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises

Tel que prévu à l'article 244 quater C du CGI, le crédit d'impôt a été utilisé au 31 décembre 2017 pour permettre la reconstitution du fonds de roulement.

CE DOCUMENT CONTIENT
DES INFORMATIONS
CONFIDENTIELLES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

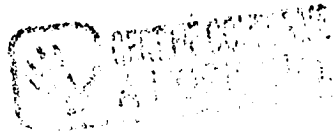
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Engagement de retraite et avantages assimilaires (Article 531-4 du PCG)

L'évaluation réalisée sur La détermination des engagements retraites a été estimée sur les critères suivants :

- . Taux de rotation des salariés
- . Taux de rotation des salaires
- . Taux d'actualisation de survie
- . Age de départ du salarié
- . Taux de charges estimé à 50%

Le montant des engagements s'élèverait à la somme de 642 174 €



SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

EVENEMENTS POSTERIEURS**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT****CREDIT BAIL IMMOBILIER**

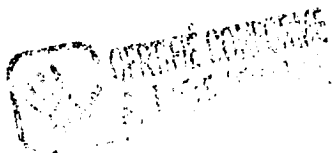
- Financement de l'actif immobilier de la SCI SITMO, dont la signature du contrat CBI est prévue pour le 29 mai 2018

APPORT EN CAPITAL

- Une augmentation du capital est prévue par un apport de 1 000 000 € de l'actionnaire VERDOSO, afin de renforcer les capitaux propres

PARTICIPATIONS

- SARMATES réalisera une augmentation de capital de 200 000 €, en faveur de sa filiale M.B.E. l'exercice 2018 et portera ainsi le capital social de M.B.E. à 300 000 €, cette augmentation de capital s'effectuera par apport du compte courant de la société SARMATES, Cette procédure d'augmentation de capital s'apparente à celle prévue pour les augmentations de capital en numéraire



SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

		Néant		
Cadre A	Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements et de développement		Total I	99 444,64	15 188,55
Autres postes d'immobilisations incorporelles		Total II	829 487,67	23 296,70
Immobilisations corporelles				
Terrains				
		dont composants		
. Constructions sur sol propre			10 000,00	
. Constructions sur sol d'autrui				
. Inst. générales, agencés et aménagés des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			141 258,44	112 735,09
Autres immobilisations corporelles				
. Installations générales, agencements, aménagements divers			26 036,89	254 405,02
. Matériel de transport			3 738,00	22 980,00
. Matériel de bureau et mobilier informatique			66 198,50	53 724,44
. Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
		Total III	247 231,83	443 844,55
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			15 000,00	510 000,00
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 388 528,36	
		Total IV	1 403 528,36	510 000,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			2 579 692,50	992 329,80

Cadre B	Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Rééval. évaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement		Total I		114 633,19	114 633,19
Autres postes d'immobilisations incorporelles		Total II		852 784,37	852 784,37
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions :					
. Sur sol propre				10 000,00	10 000,00
. Sur sol d'autrui					
. Installations générales, agencés et aménagés des const.					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				253 993,53	253 993,53
Autres immobilisations corporelles :					
. Installations générales, agencés et aménagés divers				280 441,91	280 441,91
. Matériel de transport				26 718,00	26 718,00
. Matériel de bureau et informatique, mobilier				119 922,94	119 922,94
. Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		Total III		691 076,38	691 076,38
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				525 000,00	525 000,00
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			1 343 814,36	44 714,00	44 714,00
		Total IV	1 343 814,36	569 714,00	569 714,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			1 343 814,36	2 228 207,94	2 228 207,94

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

						Néant	
Cadre A	Amortissements	Montant des amortissements au début d'exercice	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
			Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables							
Frais d'établissement et de développement	Total I	26 359,05	63 199,79		89 558,84		
Autres Immobilisations incorporelles	Total II	11 868,10	29 476,79		41 344,89		
Terrains :							
Constructions							
. Sur sol propre		10 000,00			10 000,00		
. Sur sol d'autrui							
. Installations générales, agencés et aménagts des const.							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		24 114,45	93 337,72		117 452,17		
Autres immobilisations corporelles :							
. Installations générales, agenc., aménag. divers		1 725,45	19 817,59		21 543,04		
. Matériel de transport		595,62	1 134,17		1 729,79		
. Matériel de bureau et informatique, mobilier		35 772,80	30 268,19		66 040,99		
. Emballages récupérables et divers							
	Total III	72 208,32	144 557,67		216 765,99		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		110 435,47	237 234,25		347 669,72		

CADRE B		Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Montant net Amortiss. à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortiss. fiscal exception.	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortiss. fiscal exception.	
Frais d'établissements	Total I							
Immobilisations incorp.	Total II							
Terrains								
Constructions :								
. Sur sol propre								
. Sur sol d'autrui								
. Installations générales, agenc., et aménag. des constructions								
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles :								
. Installations générales, agenc., et aménagements divers								
. Matériel de transport								
. Matériel de bureau et informatique, mobilier			8 631,21					8 631,21
. Emballages récupérables et divers								
	Total III		8 631,21					8 631,21
Frais d'acqûs, titres de participation	Total IV							
Total général (I+II+III+IV)			8 631,21					8 631,21
Total général non ventilé		8 631,21	Total général non ventilé		Total général non ventilé			8 631,21

Cadre C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer					
Primes de remboursement des obligations					

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Provisions inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Néant Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
Provisions pour hausse des prix (1)				
Amortissements dérogatoires	693,20	7 938,01		8 631,21
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
Autres provisions réglementées (1)				
Total provisions réglementées	693,20	7 938,01		8 631,21
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	144 597,00		144 597,00	
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts (1)		90 347,00		90 347,00
Provisions pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entret. et grdes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges (1)				
Total provis. pour risques et charges	144 597,00	90 347,00	144 597,00	90 347,00
Sur immobilisations :				
. incorporelles				
. corporelles				
. titres mis en équivalence				
. titres de participation				
. autres immobilisations financières (1)				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation (1)				
Total provisions pour dépréciation				
TOTAL GENERAL	145 290,20	98 285,01	144 597,00	98 978,21
dont dotations et reprises		90 347,00	144 597,00	
(. d'exploitation				
(. financières				
(. exceptionnelles		7 938,01		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. Nota : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.				

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances
et des dettes à la clôture de l'exercice

</

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total
Fonds commercial	794 545,67			794 545,67
TOTAL	794 545,67			794 545,67

SAS SARMATES

Exercice du 01/07/2016 au 31/12/2017

Ventilation du chiffre d'affaires par SECTEUR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21)

		France	Etranger	Total
Ventes de produits finis				
Ventes de produits intermédiaires				
Ventes de produits résiduels		36 010,87		36 010,87
Travaux	Enveloppe	23 274 009,46		23 274 009,46
	Métallerie serrurerie	21 477 099,18		21 477 099,18
	Maintenance	9 505 633,64		9 505 633,64
	Travaux divers	235 879,69		235 879,69
Etudes				
Prestations de services				
Ventes de marchandises				
Produits des activités annexes		1 138 240,30		1 138 240,30
		55 666 873,14		55 666 873,14

Exercice du 01/07/2016 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Autres créances	6 421 267,68 679 255,39
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	7 100 523,07

Exercice du 01/07/2016

au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623 209,61
Dettes fiscales et sociales	1 234 696,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	35 558,17
TOTAL	1 893 463,98

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Produits et charges constatés d'avance

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	714 926,00
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	714 926,00

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	67 574,54
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	67 574,54

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Produits exceptionnels

	Montant	%
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL GENERAL		

Charges exceptionnelles

	Montant	%
Sur opérations de gestion	208 790,94	96,3%
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 938,01	3,7%
TOTAL GENERAL	216 728,95	100,0%

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	200 000	1,00
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		1,00
Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	200 000	1,00

Commentaires :

--

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions (cautions données aux tiers)	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés : Contrats de locations en cours (location simple sans engagement de rachat)	674 467,00
Financement Factor CM-CIC Financements sur créances clients reçus (nets des dépôts de garantie)	5 356 077,81
TOTAL	6 030 544,81
dont concernant : . les dirigeants . les filiales . les participations . les autres entreprises liées dont engagements assortis de suretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus : Cautions bancaires accordées par les établissements financiers - Montant des lignes ouvertes au bénéfice de Sarmates : 9 700 000 euros - Utilisation des lignes de cautions au 31 décembre 2017 : 5 958 382 euros - Solde des lignes de cautions non utilisées : 3 741 318 euros	9 700 000,00
TOTAL	9 700 000,00
dont concernant : . les dirigeants . les filiales . les participations . les autres entreprises liées dont engagements assortis de suretés réelles	

Période

du

01/07/2016

au

31/12/2017

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
Honoraires sur certification des comptes	32 175
Honoraires autres prestations de services	300
TOTAL	32 475

Commentaires :

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens	69	
Employés		
Ouvriers	77	
TOTAL	176	

Commentaires :

Période du

01/07/2016

au

31/12/2017

TRANSFERTS DE CHARGES

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Transferts sur charges du personnel	642 678,66
Remboursements sinistres	8 597,79
Prise en charge formation continue	7 037,65
Extourne commerciale	2 734,60
Reprise sur marché maintenance	24 000,00
TOTAL	685 048,70

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	67 574,54
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	67 574,54

SAS SARMATES

Exercice du 01/07/2016 au 31/12/2017

Détermination du résultat fiscal

		Néant	Exercice clos le
			31/12/2017
I - REINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice	284 873,87
Charges non admises en déduction du résultat fiscal			
Rémunérations du travail (entreprises à l'IR)			
. de l'exploitant ou des associés			
. de son conjoint [] moins part déductible [] à réintégrer :			
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS-SD)			
Amendes et pénalités : Amendes circulations			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			
Quote-part [] Bénéfices réalisés par une société [] Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI []			
Moins-values nettes [] Imposées aux taux de 15 % ou 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'IR)			
à long terme [] Imposées aux taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs :			
. plus-values nettes à court terme			
. plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)			
Réintégrations diverses dont :			
. intérêts excédentaires (article 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			
. déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			
. zones d'entreprises (activité exonérée) [] Quote-part 5% PV à taux zéro []			
TOTAL I			608 806,07
II - DEDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.			
Provisions et charges à payer non déduc., antér. taxées, et réinté. ds les résult Cptables de l'exerc.			
Plus-values nettes à long terme :			
. imposées au taux de 15 % (16 % pour entreprises soumises à l'IR)			
. imposées au taux de 0 %			
. imposées au taux de 19 %			
. imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
. imputées sur les déficits antérieurs			
. Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée			
Régime des sociétés mères et des filiales - Produit net des actions et parts d'intérêts :			
. quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations			
Mesures d'incitation			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-Mer			
Majoration d'amortissement			
Abattement sur le bénéfice et exonérations :			
. Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entrepr. en difficulté)			
. Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)			
. Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			
. Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)			
. Sociétés d'invest. immobilières cotées (art. 208C)			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)			
Déductions diverses			
Déficits filiales et succursales étrangères (article 209C)			
Créance dérogée par le report en arrière de déficit			
TOTAL II			674 876,00
III - RESULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			
. bénéfice (I moins II) []			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) []			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			
RESULTAT FISCAL		Bénéfice	Déficit
			66 069,93

(1) La création d'ARD demeure possible au titre des seuls exercices ouverts avant le 1er janvier 2004.

SAS SARMATES

Exercice du

01/07/2016

au

31/12/2017

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

VERDOSO SAS
39, avenue Pierre 1er de Serbie
N°Siret 530 635 440 00023

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Eléments concernant les entreprises et les participations

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		100 000,00
Créances rattachées à des participations		425 000,00
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 717 488,28	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60 000,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières	71 007,21	

SAS SARMATES

Période du 01/07/2016 au 31/12/2017

Répartition des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Informations financières			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfices ou perte du dernier exercice clos)
1. Filiales (détenues à + de 50 %)				
Sci stimo	945 183,91		100,0%	(49 302,00)
SAS M.B.E.	100 000,00		75,0%	4 285,19
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS METALLERIE DE L'AUTHION	50 000,00		20,0%	109 399,73
Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
. brute	90 000,00		10 000,00	
. nette				
Montant des prêts et avances accordés	425 000,00			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés				